



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

objets mobiliers

Question écrite n° 41668

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie Mme la ministre de la culture et de la communication de bien vouloir porter à sa connaissance la liste des objets mobiliers de la commune de Malaucène bénéficiant de mesures de classement au titre des monuments historiques.

Texte de la réponse

Les objets mobiliers de la commune de Malaucène bénéficiant de mesures de classement au titre des monuments historiques sont les suivants : dans la chapelle du Groseau : stèle funéraire (cippe), pierre, Antiquité, 1909/10/09 : classé au titre objet ; à la porte de ville : statue : Vierge à l'Enfant, pierre, xive siècle, 1959/05/20 : classé au titre objet ; dans l'église : partie instrumentale de l'orgue 1712/1784 par Charles Boisselin (menuisier) et Joseph Isnard (facteur d'orgues) 1970/06/29 : classé au titre objet ; 2 tableaux et leurs cadres : Saint-Roch, Saint Sébastien 1753 Monier peintre 1908/12/05 : classé au titre objet ; tableau : Saint-Michel 1753 Monier peintre 1908/12/05 : classé au titre objet ; 4 tableaux et leurs cadres : Les Quatre évangélistes 1753 Monier peintre 1908/12/05 : classé au titre objet ; buffet d'orgue 1637 1908/12/05 : classé au titre objet.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41668

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2009, page 1204

Réponse publiée le : 17 mars 2009, page 2552